

## **CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2016**

L'an deux mil seize, le seize mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

**Date de convocation :** 10 mars 2016

**PRÉSENTS** : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, JAFFRE Claude, LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, FOUILLÉ Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, CONGUISTI Yvan et DENONFOUX Karine.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Joël JEGOUX a donné pouvoir à Yvan CONGUISTI  
Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Claude JAFFRE

Amélie FOUILLÉ a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés après que Claude JAFFRE, conseiller municipal, ait demandé d'ajouter qu'il s'est opposé à répertorier les mobil-homes sur la commune.

**TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :**

Conformément à la circulaire préfectorale, il est procédé au tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale qui constitue le stade préparatoire de la procédure de désignation des Jurés d'Assises.

Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

- LE DIRACH Gwendal, 13, rue des hêtres
- LE SERREC Elise, 9, rue de la mairie
- LE GUENNEC Olivier, 8, rue du Docteur Laënnec
- CORVEST Irène épouse LE JOLIFF, 16, rue des mésanges
- LE BIHAN David, 2, rue Louise Pellissier
- MORVANT Martine, épouse KERBELLEC, 17, rue du Lann-Dro

## **CONSTRUCTION D'UN DOJO A CARACTERE TRES POLYVALENT ET L'AMENAGEMENT DE SES ABORDS**

M. le Maire présente les modifications apportées au projet de construction d'un DOJO à caractère très polyvalent et l'aménagement de ses abords :

- Agrandir le local rangement en l'alignant avec le mur des vestiaires. La porte grillagée sera coulissante
- Agrandir le local technique en l'alignant avec le mur des vestiaires
- L'entrée des membres se fera par les vestiaires où ils se déchausseront. Celle des visiteurs reste inchangée.
- Du plancher sera posé sur toute la partie où seront pratiquées les différentes activités et un carrelage en forme de « L » où sera accueilli le public.

L'association dénommée FCJ (foyer culturel des jeunes) regroupe des activités très diverses (judo, taïso, gymnastique, step, yoga, danse de salon, danse moderne, théâtre, peinture) réparties dans des salles qui ne répondent pas toujours à leurs attentes.

L'activité principale est le judo, club dynamique créé depuis plus années qui regroupe de nombreux licenciés, dont 90% ont moins de 20 ans. Cette activité se déroule au 1<sup>er</sup> étage d'un bâtiment communal qui s'avère trop petit pour les entraînements et aussi lorsque les parents et autres personnes veulent assister aux compétitions. De plus, il ne répond plus aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet porte sur :

### **1)-la construction d'un DOJO** neuf équipé de :

- une salle avec 2 terrains,
- 2 vestiaires-sanitaires hommes et femmes,
- 1 bureau vestiaire-entraîneur
- 1 local technique
- des gradins pour les spectateurs

La superficie totalisera 367 m<sup>2</sup>.

Le choix s'est porté sur des tatamis enroulables qui donneront un caractère très polyvalent à cet équipement et permettront à toutes les activités d'exercer leur pratique dans un seul et même bâtiment.

Cet équipement sera construit sur la parcelle cadastrée ZH n° 292 qui jouxte le complexe sportif et comprend 2 terrains de foot et 2 de tennis. Cette parcelle est un délaissé urbain, zone comprise entre la route départementale n° 9 et les franges du quartier de la Madeleine composées de maisons individuelles.

Les matériaux choisis prendront en compte les économies d'énergie et les critères de développement durable. Le chauffage et la production d'eau chaude du bâtiment seront assurés par une pompe à chaleur air/eau extérieure haute température. Les murs seront isolés par 14 cm d'épaisseur de laine de verre. Bien entendu, les ouvertures du bâtiment seront orientées au sud.

### **2)-l'aménagement des abords :**

Les abords comprendront une vingtaine de places de stationnement d'un revêtement terre/pierre, sauf les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR) qui bénéficieront d'une surface imperméabilisée.

Le parking sera éclairé par des mâts équipés de leds et d'une horloge astronomique.

Côté rue des alouettes, un mur talus végétalisé sera construit avec des plants rampants non gourmands en eau et qui demanderont peu d'entretien

Une liaison piétonne reliera le complexe sportif au DOJO.

Des noues sont prévues sur le parking pour récupérer le ruissellement des eaux de pluie.

Un bassin de rétention sera créé pour drainer l'ensemble de la parcelle en amont de la zone humide située de l'autre côté de la RD 9. Ce bassin aura pour rôle de réguler la zone humide.

Il sera construit à proximité des équipements sportifs du stade de la Madeleine, situé dans l'agglomération, le tout formant un ensemble cohérent.

**Le coût du projet** est estimé à :

Construction	467 900
Aménagement des abords	103 700
Honoraires	35 000
Contrôles	5 755
Achat du terrain	9 465
	<b>621 820</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- accepte le projet tel que présenté,
- le dénomme « salle multi activités » compte-tenu de son caractère très polyvalent. De plus, il servira également aux activités TAP (temps d'aménagement périscolaire)
- sollicite une subvention auprès de M. le Préfet au titre de la DETR et de M. Le Président du Conseil Départemental
- autorise M. le Maire à lancer et à signer le marché.

**D-16MARS2016-2**

## **REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. le Maire propose de poursuivre la réhabilitation des bâtiments communaux :

Salle Xavier GRALL : changement des ouvertures et l'installation d'un nouveau chauffage pour diminuer les consommations énergivores. Estimation : 60 000€ ht

Anciens vestiaires de football : depuis la construction des vestiaires neufs, les anciens vestiaires seront réaffectés après y avoir fait des travaux de rénovation : changement des ouvertures et modification des cloisons. Estimation : 20 000 € ht.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte ces travaux et charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental.

**PARKING STADE DE LA MADELEINE – POSE D’UN GRILLAGE-FILET**

La rangée de sapins plantée sur le parking du stade de la Madeleine, en bordure du terrain de football annexe situé en contrebas, a été abattue.

M. le Maire propose de poser un grillage d’une hauteur de 2m surmonté d’un filet de 4m.

Longueur : 100 m

Coût estimé : 54€ht/ml

Soit : 5 400 € ht.

La pose sera faite par les services techniques communaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité de ses membres présents et représentés, accepte cette proposition et charge M. le maire de solliciter une subvention auprès de M. le Président Départemental et à la fédération française de football.

**TARIFS 2016**

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint, présente les tarifs 2016, avec une augmentation de 2%, sur proposition de la commission des finances :

TARIFS								
INTITULE				TARIFS 2015	TARIFS 2016 + 2 %			
GARDERIE	le quart d'heure		à compter du 01/09/16	0,32 €	0,33 €			
CANTINE			à compter du 01/09/16	3,51 €	3,58 €			
ALSH QUOTIENT FAMILIAL	-de 834 €	834 €/ 1079€	+ de 1079 €		-de 834 €	834 €/ 1079€	+ de 1079 €	
journée avec repas	10,92 €	12,48 €	14,05 €		11,14 €	12,73 €	14,33 €	
Demi-journée avec repas	7,28 €	8,32 €	9,36 €		7,43 €	8,49 €	9,55 €	
Demi-journée sans repas	5,20 €	6,24 €	7,28 €		5,30 €	6,36 €	7,43 €	
PHOTOCOPIE	Particulier			0,30 €	0,30 €			
	Association		Papier fourni	0,06 €	0,06 €			
	Association		Papier non fourni	0,12 €	0,12 €			
FOURNITURE SCOLAIRE	Forfait par classe			105,02 €	107,12 €			
	Primaire / élève			58,26 €	59,43 €			
	Maternelle / élève			87,38 €	89,13 €			
	Arbre de Noël			11,88 €	12,12 €			
SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE				5,02 €	5,12 €			
ASSAINISSEMENT	Redevance			1,70 €	1,73 €			
	Raccordement Nouvelle habitation			2 122,42 €	2 164,87 €			
	Raccordement Ancienne habitation			1 061,21 €	1 082,43 €			
DROIT DE PLACE				31,70 €	32,33 €			
LOCATION REMORQUE				25,40 €	25,91 €			
TAXE FUNERAIRE				63,41 €	64,68 €			
CONCESSION CIMETIERE	30 ans		Intermédiaire	198,94 €	202,92 €			
	50 ans		Intermédiaire	416,54 €	424,87 €			
CAVEAUX CIMETIERE	2 places			682,81 €	696,47 €			
	3 places			809,88 €	826,08 €			
	4 places			869,88 €	887,28 €			
COLUMBARIUM	15 ans			475,61 €	485,12 €			
	30 ans			722,91 €	737,37 €			
COLUMBARIUM AU SOL	15 ans			202,91 €	206,97 €			
	30 ans			424,87 €	433,37 €			
TAXE RAMASSAGE DE CHIEN				102,73 €	104,78 €			
LOCATIONS Réservées aux habitants de Merlevenez	Chèque caution			416,16 €	424,48 €			
	Salle Xavier Grall (300 places)	Sans la cuisine		248,67 €	253,64 €			
		Cuisine avec réservation par traiteur 1 jour		767,30 €	782,65 €			
		Cuisine avec réservation par traiteur 2 jours		985,43 €	1 005,14 €			
	Salle Paul Gauguin (80 places)	La Fenaison		142,98 €	145,84 €			
		Obsèques		56,31 €	57,44 €			
	Kermadio			41,85 €	42,69 €			
Autres LOCATIONS	Associations extérieures à but humanitaire			168,92 €	172,30 €			

**CONVENTION ÉCOLE PRIVÉE**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote, conformément au contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Joie, les participations financières pour l'année civile 2016 comme suit qui se limitent aux seuls élèves domiciliés sur la commune de Merlevenez :

- Elèves de maternelle : 772,72 €
- Elèves d'élémentaire : 300,43 €

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs 2015, étudiés préalablement par la commission des finances :

- **Budget commune :**

- section de fonctionnement	* dépenses .....	1 968 873,74
	* recettes.....	2 800 861,91
	Excédent.....	831 988,17
- section d'investissement	* dépenses.....	2 096 034,15
	* recettes.....	1 606 983,95
	Déficit.....	489 050,20
Excédent global de clôture .....		342 937,97

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif commune 2015 à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **Budget assainissement :**

- section d'exploitation	* dépenses.....	134 245,35
	* recettes.....	342 960,00
	Excédent .....	208 714,65
- section d'investissement	* dépenses.....	150 187,51
	* recettes.....	112 696,81
	Déficit.....	37 490,70
Excédent global de clôture .....		171 223,95

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve et vote le compte administratif assainissement 2015.

- **Budget lotissement communal :**

- section de fonctionnement	* dépenses .....	161 005,09
	* recettes.....	196 585,65
	Excédent :	35 580,56
- section d'investissement	* dépenses.....	548 410,82
	* recettes.....	350 000,00
	Déficit.....	198 410,82
Déficit global de clôture.....		162 830,26

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve et vote le compte administratif lotissement communal 2015. M. le Maire précise que sur les 11 lots réservés, 9 permis ont été déposés dont 7 accordés.

**D-16MARS2016-6**

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 / BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de la section de fonctionnement est de : 831 988,17 et le déficit de la section d'investissement est de 489 050,20. Conformément à l'instruction comptable M 14, il propose d'affecter le résultat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'affecter partiellement ce résultat pour la somme de : 489 050,20 à l'autofinancement complémentaire prévisionnel de la section d'investissement par son inscription en réserve à l'article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Primitif 2016.

**D-16MARS2016-7**

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 / BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de la section de fonctionnement est de : 208 714,65 et le déficit de la section d'investissement est de 37 490,70. Conformément à l'instruction comptable M 14, il propose d'affecter le résultat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'affecter partiellement ce résultat pour la somme de : 37 490,70 à l'autofinancement complémentaire prévisionnel de la section d'investissement par son inscription en réserve à l'article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Primitif 2016.

### **COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2015**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTE DE GESTION du LOTISSEMENT COMMUNAL de KERGONNET 2015**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **INFORMATIONS SUR LE COUT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX**

Pour information, Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, donne le coût des services publics communaux récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Déficit</b>
<b>Garderie</b>	41 965,53	37 076,79	4 888,74
<b>Cantine</b>	157 972,27	108 503,61	49 468,66
<b>ALSH</b>	107 372,20	68 633,49	38 738,71
<b>Maison des Jeunes</b>	15 207,68	2 536,63	12 671,05
<b>TAP</b>	64 213,94	55 730,00	8 483,94
			<b>114 251,10</b>

### **Cantine :**

Karine DENONFOUX, conseillère municipale, a recueilli le témoignage de plusieurs parents qui se plaignent du bruit à la cantine, de la qualité des repas...

Sandrine LE FUR, conseillère municipale et travaillant à l'AMIEM a fait des mesures et établi un rapport de dosimétrie de bruit. Elle s'est rendue sur place et a été très désagréablement surprise par le comportement de certains enfants qui n'hésitent pas taper bruyamment sur la table avec leur fourchette, qui se mettent debout sur leur chaise, se déplacent, jettent de la nourriture.... L'intervention des agents communaux reste souvent sans effet.

Christine LE BRAS et Jean-Luc LE LEUCH, adjoints, se sont rendus à la cantine et ont fait le même constat.

Les 220 enfants qui mangent quotidiennement à la cantine sont répartis dans 3 salles différentes : les 70 enfants de maternelle, les 120 des élémentaires et les 70 des CP déjeunent dans des espaces distincts. La cantine des élémentaires vient d'être refaite entièrement, le plafond a été baissé et des matériaux phoniques ont été utilisés.

Martine PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, répond qu'une réunion est prévue. Elle regroupera les associations des parents d'élèves, le personnel de la cantine et les élus pour en discuter et prendre des mesures si nécessaire.

Claude JAFFRE, conseiller municipal, demande quel est l'objectif de cette réunion. Martine PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, répond que le but est de recueillir les reproches véhiculés qui ne sont pas rapportés directement aux élus et d'en tirer les conclusions.

**D-16MARS2016-8**

### **Constructions illégales :**

M. le Maire rappelle que la commune de Merlevenez est confrontée depuis longtemps au problème de constructions illégales qui servent de pied-à-terre et parfois d'habitation à l'année. Il propose d'adresser aux propriétaires un courrier leur rappelant la réglementation après que la commission d'urbanisme les ait répertoriées.

Claude LE GOFF demande que ce travail d'inventaire soit confié à des agents assermentés. De plus, cette situation existe avant la mise en place du POS. Comment demander à des propriétaires depuis 40 ans, de remettre les lieux en l'état ?

Claude JAFFRE, conseiller municipal, demande de faire appel aux agents des services techniques et à la policière municipale. Il fait remarquer que beaucoup d'abris de jardin sont construits sans autorisation, d'où l'absence d'équité entre ceux qui font la demande qui payent des taxes et ceux qui agissent en toute illégalité.

M. le Maire conclut en disant que les constructions illégales seront répertoriées et qu'il adressera un courrier aux propriétaires leur rappelant la loi.

#### **D-16MARS2016-9**

### **RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE KERVIGNAC**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de renouveler, avec la mairie de Kervignac, pour la période 2016 – 2018, les conventions suivantes :

- RIPAME (relais intercommunal des parents et des assistantes maternelles enfants). Une animatrice accueille les personnes concernées tous les lundis à l'ALSH.
- MULTI-ACCUEIL : il s'agit d'un accueil des 0 – 3 ans pour lequel la commune de Merlevenez a acheté une place. Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, demande si l'on connaît le taux de remplissage. Martine PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, répond qu'un rapport est remis chaque année au Maire. La commune de Merlevenez a également une convention pour une place avec le multi-accueil de Riantec. Bien que sollicitée, la commune de Merlevenez n'ira pas au-delà pour ne pas privilégier les multi-accueils par rapport au réseau d'assistantes maternelles.

#### **D-16MARS2016-10**

### **ALIENATION DE 2 PETITES PARCELLES**

M. le Maire rappelle que la commune a acquis la parcelle cadastrée C 311 par la procédure du « bien sans maître » qui a permis de créer un passage piétons réservé aux élèves pour qu'ils puissent cheminer en toute sécurité entre les écoles, l'ALSH, la cantine, la bibliothèque...

Il avait été convenu entre Fortuné LE CALVE, notre regretté Maire et M. et Mme LE ROUX, les propriétaires riverains qui entretenaient cette parcelle, que la partie non utilisée par la commune leur serait rétrocédée, à titre gratuit, et qu'ils supporteraient les frais de bornage et notariés.

Sur présentation du document d'arpentage établi par le cabinet HUIBAN, géomètre DPLG, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- décide de céder à titre gratuit au profit de M. et Mme LE ROUX les parcelles C 311 a et c, respectivement d'une contenance de 154 et 77 m<sup>2</sup>
- autorise M. le Maire à signer l'acte
- laisse à la charge de M. et Mme LE ROUX les frais de bornage et notariés.

#### **D-16MARS2016-11**

### **ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION DES INSTITUTEURS, RUE DES MESANGES**

M. le Maire rappelle l'obligation qui était faite aux communes de loger les instituteurs ou à défaut de leur verser une indemnité de logement. Depuis, le statut des enseignants a changé.

Ce logement situé au n°7, rue des mésanges a été entièrement rénové par les services techniques communaux. Il est composé d'un séjour, d'une cuisine et de 3 chambres sur une parcelle de 592m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, fixe le loyer mensuel à 500€.

D-16MARS2016-12

## **DEMATERIALIZATION DE L'ENVOI DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Avec l'introduction progressive des nouvelles technologies, le code général des collectivités territoriales (CGCT) permet désormais l'envoi des convocations du conseil municipal, par voie dématérialisée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés adopte cette possibilité et précise que les membres du conseil municipal qui le souhaiteront pourront retirer au secrétariat de la mairie l'exemplaire papier (convocation et compte-rendu).

D-16MARS2016-13

## **PARTICIPATION A LA REDADEG**

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint au Maire, rappelle que la commune de Merlevenez a participé à la REDADEG en 2014 et propose de reconduire cette action en 2016.

Il s'agit d'une course relais à pied qui partira de Saint Herblain le 29 avril 2016 pour arriver à Locoal-Mendon le 7 mai 2016. Elle passera par le bourg de Merlevenez.

Le but est de promouvoir et de collecter de l'argent au profit des actions menées en faveur de la langue bretonne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'acheter 1km (200€).

## **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint au Maire, présente une demande de subvention déposée par l'école de Rugby des 9 communes (Skol Rugby An Nav Kêr). 7 jeunes rugbymen âgés de moins de 20 ans sont domiciliés à Merlevenez.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote la subvention applicable qui est de :  $21,54€ \times 7 = 150,78€$ .

D-16MARS2016-14

## **TROCS ET PUCES :**

Pour des raisons de sécurité, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de ne plus autoriser les trocs et puces dans la salle Xavier GRALL. Cependant, ils pourront se tenir sur le parking de la salle Xavier GRALL et sur le plateau sportif ainsi qu'à la salle de sports intercommunale de Bellevue.

## **Rapport des commissions :**

Commission des travaux : Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux, dresse la liste des travaux qui ont été récemment réalisés :

- les arbres sur le parking de la Madeleine et sur le parking de la salle Xavier GRALL ont été abattus. Des devis sont en cours pour la taille de la haie de sapins du stade de la Madeleine qui borde la RD 9 et pour la haie de sapins située à proximité du chemin d'accès au stade à partir de la rue du cerf.
- Rénovation complète du logement communal, situé au n°7 de la rue des mésanges
- Porte sud de la chapelle refaite, le portail ouest est en cours de réfection. Il restera à remédier aux infiltrations d'eau dans le mur, côté nord.

## **Travaux réalisés prochainement**

- Rénovation des locaux au-dessus de l'ancienne garderie
- Déplacement du panneau d'information destiné aux randonneurs et illustré par Joël GARNIER.

- Remise en état des abris bus
- Changement de candélabres rue des pins, rue Marie Le Franc et rue du clos du vallon
- 3 stores-bannes seront posés à l'ALSH
- Un container sera installé au stade de la Madeleine, adossé au local pétanque. Les 50 tables et 100 bancs achetés pour les associations y seront stockés.
- Problème d'étanchéité de la cage d'escalier de la mairie et du hall d'entrée de la MARPA. Après mille peines, une entreprise déposera prochainement un devis.
- Changement des 2 portes extérieures d'accès au bâtiment situé au n°10, rue de la mairie, propriété du CCAS

#### Commission urbanisme :

Claude LE GOFF, adjoint à l'urbanisme, informe que suite à l'enquête publique du PLU,

- une réunion se tiendra mardi 23 mars 2016 avec la commission communale PLU, les PPA (personnes publiques associées).
- une autre réunion se tiendra le lendemain matin, uniquement avec la commission PLU pour statuer et arrêter définitivement le dossier PLU avant de le soumettre à l'approbation du conseil municipal.

Commission intergénérationnelle : Christine LE BRAS, adjointe au Maire et Didier LE BLIMEAU, conseiller délégué à la jeunesse, relatent que :

- la maison des jeunes est ouverte désormais le vendredi de 17 à 19h pour répondre à une demande.
- une convention relative à l'organisation d'un accueil de jeunes a été signée entre la commune et la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) laissant à l'organisation et à l'encadrement une plus grande souplesse pour les jeunes de 14 ans et plus.
- un panneau d'information a été posé sur le mur extérieur de la maison des jeunes
- les jeunes de 11 à 14 ans viennent régulièrement. Il sera fait appel à un deuxième animateur, si nécessaire.
- en plus des mercredis, l'ALSH sera désormais ouvert pendant toutes les vacances scolaires, y compris le mois d'août et les vacances de Noël

#### Questions diverses :

Sandrine LE FUR demande si des rampes pouvaient être fixées au mur de la petite porte qui donne accès au cimetière. M. le Maire répond que c'est prévu.

Renaud LE CORRE demande où en est l'aménagement de Kerguelen. Martine PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, a rencontré un formateur du lycée horticole du Talhouët d'Hennebont pour lui proposer la conception et l'aménagement de l'espace paysager de Kerguelen, pour la partie ouest. Le formateur réserve sa réponse qui sera fonction du nombre d'élèves. Dans l'affirmative, les travaux ne seront pas réalisés avant un an. En attendant, il sera semé de la pelouse.

Quant à l'autre espace, les camélias seront maintenus. Il sera complété par des plantations basses.

Claude JAFFRE, conseiller municipal, demande si les 445 plaques de fibre optique prévues pour renforcer le débit internet, concernent l'ensemble de la commune où si elles se limiteront au bourg.

M. le Maire répond que la commune de MERLEVENEZ a été choisie en raison de son central téléphonique important implanté rue de l'église et doute que la commune soit prise en compte dans son ensemble.



<b>CORLAY</b>	<b>Martine PARÉ</b>	<b>Claude LE GOFF</b>
		A donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY
<b>Isabelle CORLAY</b>	<b>Jean-Luc LE LEUCH</b>	<b>Marie-Aimée LE HUEC</b>
<b>Claude JAFFRÉ</b>	<b>Christine LE BRAS</b>	<b>Lionel TIBULLE</b>
<b>Marie-France PONGERARD</b>	<b>Didier LE BLIMEAU</b>	<b>Sandrine ALLAIN</b>
A donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH		
<b>Bruno LE BOSSER</b>	<b>Sandrine LE MOING</b>	<b>Yves GAUTIER</b>
A donné pouvoir à Claude JAFFRE		
<b>Sylviane KERZERHO</b>	<b>Philippe LE SERREC</b>	<b>Amélie FOUILLÉ</b>
	A donné pouvoir à Yves GAUTIER	
<b>Renaud LE CORRE</b>	<b>Sandrine LE FUR</b>	<b>Joël JEGOUX</b>
<b>Yvan CONQUISTI</b>	<b>Karine DENONFOUX</b>	